



**COMMENTRY  
MONTMARAUULT  
NÉRIS**  
COMMUNAUTÉ

---

*COMPTE RENDU*  
*CONSEIL COMMUNAUTAIRE*  
*DU 20 JANVIER 2021*

---

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Vingt Janvier à Dix Neuf heures, le Conseil Communautaire de COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE, légalement convoqué le 14 janvier 2021, s'est rassemblé au Pavillon du Lac de Nérès-les-Bains sous la présidence de Claude RIBOULET.

**PRESENTS :**

V. ALLOIN – S. BADUEL – D. BEAULATON – G. BIDAUD – I. BIDET  
E. BLANCHET – E. BLONDEAU – S. BODEAU – PH. BONHOMME – A. BOULET  
M. BOULOGNE – E. BOULON – S. BOURDIER – B. BOVE – L. BROCARD – M. CARRE  
A. CHANIER – L. CHICOIS – D. COLLINET – B. DEPRAS – M. DESFORGES  
S. DEVERRIERE – M. DUFFAULT – G. FENOUILLET – G. FERRIERE – JP. FOURNIER  
M. JALIGOT – S. JARDONNET – F. LE MOUCHEUX – D. LINDRON – M. LOUREIRO  
G. NOUALI – A. PATUREAU – JJ. PERRET – J. PHILIP – P. RELIANT – C. RIBOULET  
I. RICHARD (Suppléante de O. LABOUESSE) – C. RIMBAULT – A. SAINT-JULIEN  
F. SPACCAFERRI – D. TABUTIN – B. THEVENET – E. TOURAUD – C. TOUZEAU;

**EXCUSE(E)S :**

J. BIZEBARRE – G. BUREAU – A. CHAPY – P. DAFFY – JP. LAURENT  
E. MICHON – C. SCHLAUDER – JP. SOUPIZET – A. SURRE – T. VERGE

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

J. BIZEBARRE à E. BOULON  
A. CHAPY à L. CHICOIS  
C. SCHLAUDER à P. RELIANT  
T. VERGE à S. BOURDIER

Ouverture de la séance à 19h.

**AVIS DE COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE SUR LA DEMANDE  
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES  
COMMUNES DE BRANSAT ET LAFELINE\_ – DEL20210120\_001**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la note de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil communautaire,

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que la Centrale de Production d'Energies Renouvelables (CPENR) de Bransat et Laféline souhaite implanter et exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et de Laféline.

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de six éoliennes et trois postes de

livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ce projet a donné lieu à un arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline.

La commune de Voussac étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées et étant commune membre de Commeny Montmarault Nérès Communauté, le Conseil communautaire doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline.

Vu l'avis défavorable émis par la commune de Voussac, par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2020,

Le bureau exécutif propose de suivre l'avis émis par le conseil municipal de Voussac et de prononcer un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 45 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions, **EMET** un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.